

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'électeurs inscrits :	207
Nombre de votants :	127
Nombre de suffrages exprimés :	116
Nombre de bulletins nuls :	11
Taux de participation :	61,35 %

Sont donc élus :

- Élodie BERGES	- Gaylor ROLLAND
- Marc GALLET	- Dominique SEROUX
- Aurore LEVILLAIN	- Floréal BARCELO
- Sandrine DOS SANTOS	
- Leïla AL SID CHEIKH	

*** Composition et rôle du Conseil d'école :**

Membres siégeant de droit	Membres ayant voix consultative
Enseignants	ATSEM
Représentants de la Mairie	Personnels de garderie
Représentants de l'Éducation Nationale	Personnels de restauration
Représentants élus des parents	Personnels éducatifs

Son rôle :

Le Conseil d'école se réunit trimestriellement sur convocation du directeur ou sur proposition de plus d'un tiers des membres.

Il donne l'avis sur ce qui concerne la vie de l'école.

Il participe à l'organisation des activités culturelles et sportives.

Il est informé de la composition des classes, du fonctionnement du restaurant et de la garderie.

Il discute et adopte le règlement scolaire.

La première convocation doit avoir lieu dans les quinze jours qui suivent les élections des parents d'élèves.

*** Lecture, modifications, adoption du règlement intérieur :**

Après lecture du règlement intérieur, document envoyé par mail, aucune modification n'a été proposée à l'assemblée du Conseil d'école . Le règlement intérieur sera mis dans les cahiers de liaison.

• **Présentation et information du Plan Particulier de Mise en Sécurité et du SST:**

➔ Voir document PPMS envoyé par mail aux membres présents pour consultation. Document validé en conseil d'école.

➔ SST : Registre de Santé et Sécurité au Travail : registre qui recueille toutes les observations et suggestions du personnel et des usagers. Y sont notés les événements accidentels, les risques et amélioration des conditions de travail.

• **La charte internet**

La Directrice d'Académie a envoyé un courrier en début d'année demandant à toutes les écoles d'être équipées d'un dispositif de filtrage des sites inappropriés afin d'assurer la protection des élèves. Il est nécessaire également de mettre en œuvre des chartes qui définissent les règles d'usages et de sécurité des technologies de l'information et de la communication (TIC). Il est décidé par les membres du conseil d'école de joindre au règlement intérieur la charte internet qui doit être signée par les parents.

- **Effectifs de l'école**

- Classes : 114 élèves.

- . PS : classe de M^{me} GARNIER : 24 élèves+ 1 ATSEM

- . PS/MS : classe de M^{me} BACOFIN : 23 élèves + 1 ATSEM

- . MS : classe de M^{me} CHATEAUREYNAUD : 22 élèves + 1 ATSEM

- . MS/GS : classe de M^r DELADERRIÈRE : 22 élèves + 1 ATSEM

- . GS : classe de M^{me} DUCHER MORCILLO : 23 élèves + 1 ATSEM le matin sauf le mercredi matin.

L'enseignante de GS trouve difficile la matinée du mercredi matin sans la présence de l'ATSEM. Le travail ne peut être le même d'autant que la classe est également dépourvue d'ATSEM les après midi. Le travail de préparation matérielle (collage des feuilles découpage, nettoyage du matériel) s'en ressent.

- Garderie / Restauration :

- Garderie :

- Le matin : 18 enfants avec 2 adultes

- Le soir : 30 enfants avec 3 adultes

- Restauration :

- En moyenne 110 repas servis tous les jours.

- 1^{er} service : 11h30 – 12h30 : 3 classes , 56 enfants avec 5 adultes

- 2^{ième} service : 12h30 – 13h20 : 2 classes, 44 enfants avec 3 adultes

Les parents d'élèves soulignent un problème au niveau des quantités : la municipalité explique que Yannick doit peser en fonction du nombre d'enfants.

Un problème de qualité est également soulevé trop de féculents : les parents demandent la venue d'une diététicienne pour qu'elle essaie de donner des solutions pour faire aimer les légumes aux enfants. Il peut y avoir des féculents à tous les repas le problème c'est le volume.

Le débat porte ensuite sur le prix du repas : les parents délégués sont assaillis de questions de parents d'élèves qui montrent leur mécontentement. Une délibération du 29/06/2015 du conseil municipal annonce une hausse de 20 % du prix du repas. Les parents demandent la raison d'une telle augmentation (ainsi que celle de la garderie) et soulignent le manque d'information de la part de la municipalité d'autant plus que la délibération a eu lieu après la réception des dossiers d'inscriptions mairie (avec les anciens tarifs) et le principe forfaitaire a été abandonné pour passer à la facturation au réel. Les parents après lecture de la délibération s'interrogent sur cette forte augmentation non répertoriée sur les repas à domicile... M^{me} Ducher Morcillo précise que cela fait beaucoup pour certaines familles de Chancelade. La municipalité rappelle qu'il existe un service d'aide dans leurs services. M^r Casaurancq admet qu'un mot d'explication avec le changement de mode de facturation (forfaitaire / réel) aurait évité bien des questions. Les parents d'élèves soulignent qu'il n'est pas trop tard. M^r Casaurancq annonce que l'année prochaine la tarification allait sans doute passer au quotient familial.

M^{me} Pastor--Duby profite de la situation pour exposer la situation financière de la commune et les économies demandées à tous.

Entre autre, concernant l'école, l'absence des ATSEM n'est pas remplacée le 1^{er} jour (jour de carence), le 2^e jour seulement une demi-journée et à compter du 3^e jour complètement si cela est possible.

Les enseignants comprennent le jour de carence pour l'absence maladie mais pas pour réunions, (CHSCT) ou pour formation. Ce sont des absences prévues qui peuvent être anticipées. Monsieur le Maire précise que

l'école peut aussi anticiper l'organisation pédagogique lorsqu'elle a connaissance d'une absence prévue. M^{me} Ducher Morcillo expose qu'éventuellement avec la présence d'une ATSEM à temps complet sur la GS elle pourrait le faire. Ce qui n'est pas le cas actuellement.

La mairie souligne qu'avec 5 temps et ½ de présentiel d'ATSEM l'école est bien dotée. M^{me} Ducher Morcillo précise que l'école ne dispose pas de 5 postes et ½ mais de moins de 4 postes et ½ (car pas de personnel en GS le mercredi matin). Elle reconnaît néanmoins l'effort fourni par la municipalité.

La mairie maintient sa décision concernant les absences pour formation de son personnel ATSEM. Par contre les ATSEM sont remplacées sur les temps péri-scolaires (sauf le ménage), pour des raisons d'encadrement et de sécurité des enfants. Les professeurs estiment que leur travail d'enseignant n'est pas respecté. Les parents soulignent qu'il y a des personnes derrière les économies effectuées et que ces personnes s'épuisent. Les ATSEM sont remplacées sur les temps légiférés.

- **Le calendrier scolaire**

Le calendrier scolaire a été envoyé aux membres du conseil d'école et a été mis dans les cahiers de liaison des familles.

- **La coopérative scolaire**

Il est demandé aux familles 30€ de coopérative scolaire. Cette somme regroupe toutes les sorties scolaires ainsi que les achats de matériel pour les différentes fêtes (Noël, carnaval, fête des pères, fêtes des mères, objets). Le budget culturel et sportif mairie de 1033€ n'est pas suffisant pour couvrir toutes les dépenses culturelles de l'école. La fête de l'école, la vente des photos et l'aide des actions de l'APE nous permettent de poursuivre nos actions culturelles. Les entrées des spectacles, cinéma, musées... ont augmenté. Le budget culturel/sportif de la mairie n'a augmenté que de 33 € depuis 10 ans. Nous n'avons pas de budget science ni informatique (logiciel) contrairement à l'école élémentaire.

Et depuis quelques années nous ne pouvons plus acheter de gros matériel du style vélos, tapis de gym.... Il aurait été intéressant de grouper les achats avec les TAP ou le centre de loisir ...

Mais le matériel acheté par le centre de loisir est mis sous clé et nous ne pouvons pas nous en servir alors que celui de l'école est mutualisé. La municipalité souhaite également une mutualisation du matériel TAP, centre des loisirs et l'école. Le maire donne son accord lors de la séance.

- **Point sur les travaux cet été.**

- ♦ La salle des ATSEM a été refaite ainsi que le couloir de la garderie
- ♦ Problème du rideau (PS depuis septembre)

♦ Aux vacances de la Toussaint, la poutre de la façade préau a été refaite. Au vu de l'urgence des travaux, ces derniers ont été effectués par la régie municipale. Le maire a demandé la validation par un organisateur certificateur de ces travaux.

M^{me} Ducher Morcillo informe le conseil d'école qu'un nouveau dysfonctionnement de radiateur a été signalé. Une fiche SST est élaborée.

2) Pédagogie

- **L'organisation de la semaine scolaire :**

Les horaires : tous les jours de 8h-30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45
sauf le mercredi 9h- 12h avec une garderie gratuite de 12h à 12h30

La transition école/TAP est à revoir... trop de temps perdu avec l'appel effectué par l'animatrice. Les enfants s'excitent.

- **Les TAP :**

de 15h45 à 16h30.

Temps d'activité réel 15 à 20 minutes.

Les soirées les plus chargées sont le mardi et le vendredi (les associations judo et tennis prennent les enfants en charge les lundis et jeudis soir grâce au transport mis en place par la mairie). Une réunion du comité de pilotage aura lieu eu lieu prochainement. Un nouveau projet en liaison avec le PEDT doit être revu. L'ensemble des personnes présentes s'accordent pour dire que tenant compte de la spécificité de l'école maternelle et de l'incidence sur le temps des apprentissages une réunion plus ciblée sera nécessaire pour décider de ces nouveaux rythmes scolaires. N'oublions pas qu'il s'agit des rythmes scolaires et que l'avis des professionnels est essentiel.

- **Le projet d'école**

Un nouveau projet d'école sera établi en fin d'année scolaire. Il s'agira pour l'école d'élaborer un projet de secteur avec les autres maternelles.

Nos grandes lignes restent pour l'année

- le développement du numérique dans les classes,
- la réduction des écarts de langage entre les enfants
- l'intégration des enfants en situation de handicap ainsi que celle des enfants du voyage
- l'enrichissement culturel de tous les élèves
- le développement de la culture scientifique

Concernant le numérique, la GS rencontre une difficulté depuis 1 mois et ½. Le projecteur du TBI ne fonctionne plus. Le problème est le même à l'école élémentaire. M^{me} Ducher Morcillo s'indigne de voir un tel matériel, si coûteux, ne plus fonctionner au bout de 2 ans. La mairie a fait l'effort financier en équipant les écoles. Il est dommageable de devoir changer le projecteur tous les 2 ans.

Le TBI de la GS est depuis son arrivée, éteint quand l'activité menée par M^{me} Ducher Mocillo est terminée. M^{me} Bacofin aimerait que l'on puisse avoir Word sur nos appareils. David Gauthier a chiffré ça à 30€ par PC. M^r le Maire dit que des documents Word sont lisibles sur nos appareils ayant Open Office. Il suffit de les mettre en .doc et non en .docx. Il faut peut-être que nos Open Office soient à jour. Nous allons demander à David de revenir.

- **Activités pédagogiques prévues**

Judo/Tennis :

Pour les GS et les MS/GS sur la 1ère période chaque classe a bénéficié au complexe sportif de 3 séances judo et 3 séances tennis.

Les séances ont été menées par les enseignants. Merci à la municipalité pour le prêt de la salle de judo et du court de tennis. Merci aux associations pour le prêt de matériel et de vêtements.

Planétarium

Les élèves de MS/GS et de GS sont allés voir un film d'animation au cinéma et ont participé à l'atelier planétarium.

Sorties forêt :

- ✓ les 3 classes de Petits et de Moyens se sont rendues dans les bois de Borie Bru qui appartiennent à la Mairie de Périgueux : 25€ par classe + le transport aller/retour.
- ✓ Le 15 octobre : sortie en forêt pour les MS/GS et les GS à pieds, dans les bois de Chancelade. Le thème était le Land Art.

École & Cinéma :

L'école s'est inscrite à nouveau cette année dans le dispositif

- ✓ 3 films pour les GS : 1^{ère} séance le vendredi 13 novembre
 - ✗ Le roi et l'oiseau (13/11)
 - ✗ Le Kid (4/02)
 - ✗ La petite vendeuse de soleil (22/03)

- ✓ 2 films pour les 3 autres classes :
 - ✗ Les contes de la mère poule (4/02)
 - ✗ Kirikou et la sorcière (24/03)

Noël : en raison des élections régionales et de l'impossibilité de trouver une salle le samedi l'Amicale Laïque propose aux 2 écoles un spectacle sur le temps scolaire le vendredi 18 décembre dans l'après midi. Cette représentation se fera sans les parents et l'école maternelle ne chantera pas ce jour là. Par contre, une chorale de Noël sera organisée par les enseignants de la maternelle afin de poursuivre notre culture chorale au sein de notre école les chants seront préparés en classe puis répétés ensemble. Les parents demandent à entendre chanter leurs enfants à 18h00 le vendredi 18 décembre ou lors d'une chorale pendant la fête de l'école en juin. Les enseignants vont en discuter voir si cela peut se faire.

Animation Chorale/Jazz :

Ces interventions en milieu scolaire concernent les GS et les MS/GS. Cette année encore les élèves devraient se produire avec les classes de l'école élémentaire sur la scène du festival de Jazz le vendredi 10 juin 2016.

Une intervenante Marie- Estelle LABAUNE viendra à compter de janvier faire chanter les classes tous les vendredis matins.

Itinéraire Baroque : renouvellement de la maternelle à la participation au programme pédagogique d'initiation à la musique Baroque suivant le programme suivant :

- courant décembre : Louis XIV
- courant Mars :
- courant mai :

M^r Voise l'intervenant se propose de venir préparer un thème avec chaque classe. Le concert pédagogique aura lieu le 20 mai à St Astier, 1€ l'entrée.

Piscine :

Les élèves de GS se rendront à la piscine de l'Aquacap tous les mardis dès le 8 décembre. Quelques parents ont passé l'agrément en début d'année.

Musée :

- 28 Avril classe de M^{me} Chateaufort sur le thème « le portrait ».
- 26 mai classe de M^{me} Bacofin sur le même thème
- 6 Juin classe de M^{me} Garnier sur le même thème

Spectacle :

Le spectacle demandé par toute l'école n'a pas été réservé par l'Odysée. Pour l'instant nous n'avons rien, mais cela se fera soit en extérieur soit dans l'école.

Carnaval :

Il est prévu le 18 mars 2016. Les enfants fabriquent eux même en classe leur costume. Une réunion de préparation aura lieu cette année, à l'initiative de la directrice de la maternelle seront conviés les parents d'élèves, l'équipe enseignante de l'élémentaire, la mairie et le service jeunesse.

Fête de l'école :

Elle aura lieu le samedi 18 juin 2016.

• Les APC :

Les activités pédagogiques complémentaires ont lieu tous les jours de 11h30 à 12h. Elles visent en début d'année pour les petits l'accompagnement sur les temps transitoires de la cantine, de la sieste et des TAP. Elles concernent également des jeux mathématiques des manipulation de tableau numérique, des jeux de langage, des actions d'aide aux apprentissages ou la fabrication d'un film d'animation.

3) questions diverses

- L'école remercie l'APE pour le chèque de 650 € offert. Il va servir à acheter du matériel de cirque.
- Ludothèque : La mairie ne met plus à disposition l'animatrice pour des raisons budgétaires et de réorganisation des services.
- Sur le temps de pause des ATSEM qui est l'ATSEM qui doit intervenir ? Mélanie Herbaut.
- Utilisation du « bungalow » : il est entendu avec M^r Casaurancq que l'école peut ponctuellement utiliser le bungalow pour les chants de chorale le vendredi matin M^r le Maire avait donné son accord lors de la visite de la municipalité en septembre 2015.
- Goûter garderie : Les parents demandent à revenir au pain et au chocolat.
- Les parents d'élèves ne sont plus sous l'étiquette FCPE : choix de leur part d'être une association a-politique.
- Photocopies couleurs ? Pour les PS c'est bien ! Refus de la mairie.
- Transition couloirs / préau / cantine : Les parents demandent que les manteaux soient mis quand il fait très froid pour traverser le préau.
- M^{me} Ducher Morcillo informe avec grand regret le conseil d'école du départ de son EVS administrative Christine Cramaréguas le 30/11/2015. Elle ne sait pas si le poste sera pourvu.

Fin de séance : 20h35

La secrétaire de séance
Leïla AL-SID-CHEIKH



La Municipalité

La Directrice
M^{me} DUCHER MORCILLO



La DDEN